



Code de déontologie et règlement de bonne conduite



Chaque membre d'AIPC, s'engage à :

- Respecter les membres des forces de Police et de Gendarmerie
- Toujours faire preuve de courtoisie à leur égard
- Respecter la législation en vigueur
- Donner une image valorisante de la profession
- Respecter la neutralité politique de l'association
- Ne pas utiliser la carte/insigne de l'association comme quelconque coupe-fil officiel.

Le Comité Exécutif se réserve le droit d'exclure à tout moment, s'en avoir à s'en justifier, tout adhérent qui n'aurait pas respecté l'une des règles édictées ci-dessus. Le Comité Exécutif peut aller jusqu'à révoquer le parrain du contrevenant ; le parrain étant garant de l'intégrité morale de son filleul .